

La pluie est arrivé sur la brune chasser le glacial visiteur, et ce matin, le soleil continue la besogne de l'humide élément.

La température est douce, l'air caressant est presque tiède. On se dirait au commencement de l'automne.

Dans l'après-midi un fort brouillard s'est élevé.

Un individu en résidence obligée à Tourcoing, Alexandre Legris, est parti furtivement de cette ville il y a quelques heures arrêté avant-hier à

salle comble. Peu de fois, ces deux éléments, ces deux mobiles si puissants, l'Honneur et l'Argent, n'avaient été mis en présence avec tant de vérocité et d'exactitude.

Les Femmes qui pleurent, de Si-raudin et L. Thiboust, crient la soirée. On sait que Thiboust a beaucoup d'esprit.

De ce programme charmant, on voit que la représentation de demain, sera une représentation artistique. Avis aux amateurs sérieux, et ils ne manquent pas à Roubaix.

Pour la chronique locale, G. Baudetet

L'Observateur d'Avènes signale l'acte de probité que voici :

Le nommé Alfred Ponté, en service chez M. Léon Coupain, à Sains, a trouvé une bourse contenant environ 2,000 fr. Quelques instants après, il la remettait à celui qui l'avait perdue, un employé de filature, dont on se figure la joie succédant à une anxiété bien naturelle.

MAUBEUGE. — La gendarmerie de Maubeuge vient d'opérer l'arrestation d'un voleur de profession, nommé Wautier Noé, domestique, sans domicile.

Cet individu qui est repris de justice a commis sept vols en un mois dans les environs de Maubeuge, au préjudice de plusieurs cultivateurs et industriels. Il a été écroué hier en la maison d'arrêt d'Avènes.

Nous trouvons dans le Courrier du Pas-de-Calais un bel exemple de famille patriarcale :

Il vient de mourir à Lens, à l'âge de 92 ans, la dame Catherine Hermant, veuve de Toussaint Dessaut, qui laisse une famille composée de 98 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, tous vivants et demeurant tous à Lens.

WORMHOUDT. — La tentative d'assassinat dont nous avons parlé dans notre dernier numéro se borne à une rixe qui a eu lieu à la sortie du cabaret entre deux individus, nommés Spannet et C. De-fever. Ce dernier a reçu un coup de couteau au sein gauche. La blessure n'est pas mortelle.

DUNKERQUE. — A Zuydecote, une petite fille de cinq ans et demi, Philomène Verchève, a été écrasée par une voiture chargée de sable, sous laquelle elle était tombée en voulant traverser la route. Elle a été tuée sur le coup.

AVÈNES. — Dans la nuit du 8 courant, un ou plusieurs malfaiteurs se sont introduits dans l'écure du sieur Constant Moreau, cultivateur à Béchont et lui ont pris deux juments, dont l'une entièrement noire est évaluée à 800 francs, et l'autre âgée de 7 ans, à la robe noire, mal teinte, un peu brulée et ayant une tâche blanche au front et une boule sur l'épaule gauche représente une valeur de 1,000 francs.

On n'a pu, jusqu'à présent, découvrir l'auteur de ce vol.

D'après la rumeur publique, dit l'Indicateur d'Hazebrouck, une mère de famille de la banlieue aurait été écrouée à la maison d'arrêt pour services graves sur un jeune enfant né du premier mariage de son mari. On va jusqu'à dire que cette mère dénaturée aurait plongé cette pauvre petite créature dans l'eau bouillante.

L'enfant a été transporté à l'aspece où il est l'objet des plus grands soins.

Le bruit court depuis une quinzaine de jours environ, qu'une bête féroce échappée de quelque ménagerie lors de la foire de Doullens s'est réfugiée dans les bois des environs.

Il paraît même que l'on a eu à regretter récemment la perte d'une douzaine de moutons dans un parc par cet animal. Les chiens du parc ont tué tous une unique

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 décembre.
— Marie Fournier, rue de la Tuilerie cour Lanvin 5. — Henri Merisse, rue d'Alma fort France 89. — Eugénie Legras, rue du Fontainoy. — Philomène Dabar, rue des Champs cour Roy 9. — Marie Salembier, sentier des Récollets. — Mathilde Bonte, rue St-Antoine. — Léonie Lerouge, rue de Cavoisier 24.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 décembre.
— Augustin Descheppe, 1 mois rue de la Perche. — Pauline Cloquard, 2 mois rue des Longueues-Haies cour Dhoat 2. — Catherine Jacquart, 64 ans ménagère Hôtel-Dieu. — Henriette Frouard, 4 mois rue du Collège 65.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 10 décembre.
— Augustin Descheppe, 35 ans garçon boulangier et Stéphanie Plateau, 39 ans ménagère. — Achille Florin, 25 ans tisserand et Pauline Vandersteene, 20 ans tisserande. — Julien Julien Debruyne, 24 ans lamier et Louise Desfrances, 24 ans dactylo. — Léopold Pletman, 20 ans carrossier et Rosalie Drotte, 22 ans peigneuse. — Raphaël Chalo, 27 ans fruitier et Ludevine Carrette, 26 ans journalière. — Jean malfait, 37 ans marchand de cuirs et Maria Doffres, 21 ans chatoureuse. — Estelle Waro, 27 ans employée et Eugénie Tellier, 12 ans sans profession. — Clozimir Wedier, 33 ans médecin vétérinaire et Mathilde Messian, 21 ans puylivrière. — Victor Orelio, charron et Marie Grégu, fruitière.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LIAGRE-VROMAN, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE LIAGRE, veuf de Dame Thérèse VROMAN, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1876, à l'âge de 68 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 14 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Wallon.

Les amis et connaissances de la famille CARRETTE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ETIENNE-FRANÇOIS CARRETTE, décédé à Roubaix, le 12 décembre 1876, à l'âge de 82 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les visites seront chantées le même jour, à 9 heures, en l'assemblée à la maison mortuaire, rue Latine, 15, à Roubaix.

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Aut. de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 14 décembre 1876, à 10 heures, par le repos de l'âme de Monsieur ALLARD-LOUIS-JOSEPH DESTOMBES, décédé à Roubaix, le 11 novembre 1876, dans sa 93^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Rebois. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la Vraie France de Lille.

AVIS IMPORTANT

Les annonces judiciaires et légales des cantons de Roubaix et de Lannoy, publiées dans le Journal de Roubaix, peuvent être reproduites gratuitement à la demande des intéressés — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement : La Gazette de Tourcoing et la Vraie France, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le Journal de Roubaix, peuvent être reproduites à prix réduits dans

La Gazette de Tourcoing ou dans la Vraie France, de Lille

Ville de Roubaix. — COURS PUBLIC de langue anglaise. — Le cours de correspondance commerciale a lieu les mardis de 9 heures du soir, au cours public, rue des Fabricants.

Termes de commerce, de banque, de commerce maritime, de douanes, de droit commercial, de matières premières, de comptabilité, etc. J. YONON, professeur du cours.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 10 décembre 1876.

Sommaires versés par 133 déposants, dont 25 nouveaux. Fr. 11,005.00
47 demandes de remboursements. 10,413.66
Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Julien Lagache fils et Desrousseaux-Delfrenne, directeurs.

personnage? Germain n'en a rien. Toujours est-il que le soir, quand notre galant s'est présenté, à son tour, il a été reçu comme si on l'eût vu descendre tout à coup du ciel à travers les nuages!... Voici sur ce morceau de papier le nom et l'adresse de cette dame. Je n'ai pas voulu me fier à ma mémoire.

— Madame la baronne de Gérardan! s'écria Saubert, en ouvrant de grands yeux. Mais alors je n'ai besoin de personne pour me présenter! Mon frère, l'avocat, lui a fait gagner un procès des plus importants. Moi-même, j'ai eu la bonne chance de pouvoir lui rendre un très-grand service, à propos de cette affaire. Nous avions l'honneur de la voir assez souvent. Il est vrai qu'il y a bien longtemps de cela, plus de vingt ans! Sa sœur dont elle aimait tant à nous parler n'était pas encore mariée. Mais, j'en suis sûr, elle ne m'aura pas complètement oublié. Pas plus tard que demain matin, je me présenterai chez elle. Si je ne juge pas qu'il soit encore opportun de lui tout révéler, je saurai du moins mettre assez de bâtons dans les roues pour que mons Robert ne puisse pas déranger mes plans par une trop prompt déclaration de sa flamme...

— A la bonne heure! dit Nicolas, quelle épine vous m'enlèvez du pied! Je vais m'absenter deux ou trois jours. Il faut absolument que j'aie représenté mon patron à une cinquantaine de lieues, pour opérer le recouvrement de diverses créances...

— Eh bien! je choisirai le mieux que

PRIX DU PAIN

POUR SERVICE DE BOULANGERS	
MONNAIE	DÉCIMIALE
C.	DM.
Pain de ménage.	
Composé de deux tiers de blé blanc et d'un tiers de blé roux ou maizé.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	36.00
Pain de deuxième qualité.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	40.00
Pain blanc.	
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	44.00
Pain de fleur de pain français.	
Composé de fleur de première qualité.	
Le pain de 425 grammes est taxé à	8.50
Les deux pains, à	11.00
Les quatre pains, à	22.00
Les huit pains, à	44.00
Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 11 décembre 1876.	
Le Maire de Roubaix; A. FAMEGROU.	

Le cabinet de M. RODET, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 48.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

A Monsieur le Rédacteur en Chef, Gérant du Journal de Roubaix,

Monsieur le Rédacteur en Chef, Dans votre numéro du 10 courant (petite édition) vous dites, ayant été inexact, qu'un incendie a eu lieu à la cour Coq, située derrière le bâtiment incendié de M. Pierre Catfeux, qui, réveillés par les flammes, donnaient l'alarme.

Pour rendre hommage à la vérité, je peux vous assurer, M. le Rédacteur, que celui qui a donné le premier l'alarme de l'incendie, a été le nommé FRANÇOIS DESSORT, aiguilleur au chemin de fer du Nord, près le viaduc à Roubaix, lequel avec son corneil faisait un bruit épouvantable, frappant sur toutes les portes et fenêtres des maisons voisines, de la fabrique enflammée, il était accompagné de M. André, chef de gare à Roubaix, et de M. Gérard, surveillant de la même gare.

Voilà, M. le Rédacteur en chef, l'exacte vérité que je vous serai très-reconnaissant de vouloir bien faire connaître dans votre plus prochain numéro, vous priant de recevoir, à l'avance, mes plus sincères remerciements.

Un de vos lecteurs abonné.

Roubaix, le 12 décembre 1876.

Belgique.

L'AFFAIRE DES ALLEMANDS. — Mardi a été appelée devant le tribunal correctionnel d'Anvers, l'affaire dite « des allemands ». L'instruction, commencée dans les derniers jours du mois passé, fut reprise, après 3 audiences, au 12 décembre.

Il y a un an environ, cette affaire a fait beaucoup de bruit à cause des escroqueries énormes qui avaient été commises par une bande d'individus d'origine allemande. Depuis cette époque, les membres de cette association s'étaient fait traduire devant le tribunal correctionnel pour des faits analogues à ceux dont ils sont aujourd'hui prévenus; mais à la suite des recherches actives faites par la police de la capitale, la bande de Bruxelles s'est éparpillée, et quelques-uns des participants s'établirent en Hollande; ils y créèrent notamment à Amsterdam et à Rotterdam plusieurs maisons sous des dénominations fictives. En 1874, ils virent s'établir à Anvers et y continuèrent leurs exploits.

Ils s'installèrent dans divers quartiers de la ville, correspondant avec des maisons étrangères, et se donnaient mutuellement des préférences; ils faisaient des commandes importantes et parvenaient à se faire délivrer des quantités considérables de toutes espèces de marchandises, jusqu'à des wagons, et même des chargements entiers de bois, qu'ils vendaient au comptant et parfois à vil prix. Tous les pays de l'Europe ont payé leur tribut à ces occupants; la France, la Hollande, la Belgique, la Suisse, la Norvège, l'Autriche, la Belgique et surtout l'Allemagne — nouvelle façon d'entendre le patriotisme!

Cinq prévenus comparaissent à l'audience. Des chefs de l'entreprise on n'a pu saisir qu'un seul, les autres sont en fuite.

Les deux principaux prévenus: Gustave Hofmeyer, défendu par M. Victor Jacobs, jeune, et Hermann Nettesheim, défendu par M. Achille Leroy, paraissent n'avoir que 22 à 23 ans, ont une mise très-convenable et montrent beaucoup d'inte ligence. Ils sont accusés

je pourrai mes bâtons... mais, j'y pense, avant de partir, il est indispensable que vous alliez chez madame de Varelles. Sans lui rien dire de ce qui nous précède si fort depuis dimanche, vous la priez de vouloir bien me confier pour un ou deux jours cet affluet de la marquise de Kergoson. Je ne vois pas trop dans le moment, en quoi il pourra me servir. Mais quand on se prépare à la lutte, il n'est pas mal de se munir de toutes les armes dont on peut disposer. Il est également indispensable, puisque vous vous absentez, de me mettre en rapport avec votre ami Germain... Toutes réflexions faites, quand je verrai madame de Gérardan, je la laisserai à ses illusions. Au moment voulu, son concours n'en sera que plus facile. Il y a dans le cœur d'une femme des délicatesses et des susceptibilités de sentiment qui ne sauraient se faire à telle ou telle attitude qu'en cette occasion nous allons probablement nous voir forcés de prendre. Sous ce rapport une entente immédiate avec Germain sera tout à la fois plus convenable et plus efficace.

XXV

Madame de Gérardan parut charmée de revoir M. Saubert. — Ne vous imaginez pas, lui dit-elle, qu'au milieu de nos montagnes de Béarn on ait l'oubli si facile! Vous vous entendez si bien à tenir en éveil notre souvenir! Par bonheur la reconnaissance a ses indiscretions. Je sais quels ont été vos faits et gestes durant les jours horribles

d'une bonne certaine de faux en écritures de faux certificats, de recels et d'escroqueries. Les autres prévenus n'ont à leur charge que des faits de participation plus ou moins éloignés. Ils sont défendus par M^{rs} Francken et Wouters.

Nous honorerons nos lecteurs au courant des péripéties de l'affaire.

On nous assure que quelques-uns des prévenus dans l'affaire dite des allemands font ou faisaient partie du Merion-terpennig.

Un nouveau tirage de l'Emprunt 1872 de la ville de Bruxelles a eu lieu le 11 décembre 1876. Voici les numéros des obligations primées, remboursables au 1^{er} avril 1877: Le n° 215831, remboursable par Fr. 15000 Le n° 195693, 500 Les numéros suivants sont remboursables, chacun par 250 fr.:

772	42130	91883	163364	267168	310350
13196	42794	91981	177249	267406	336938
14352	44123	92338	197033	268620	355417
31386	46724	106947	199902	275922	
34145	47070	119201	206543	298520	
36474	47463	14789	298329	301409	
36885	78237	153647	298379	308325	

La Chambre des représentants a siégé hier. En tête de l'ordre du jour était inscrit le projet de loi portant approbation de la convention conclue entre l'Etat et la Banque de Belgique au sujet de la concession faite à cet établissement financier d'un chemin de fer allant de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach, et de Tongres à Neerlinter. L'assemblée s'est occupée ensuite du projet de loi contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1877.

ON ÉCRIT DE VERVIERS qu'un squelette humain a été découvert au Rocheux: « Les ossements ont été trouvés à la profondeur de 45 mètres sous le sol, on l'a dit Fond du Rocheux, où l'on exploite actuellement des mines de fer plombeuses abandonnées par d'anciens exploitants, dans la partie supérieure du grand fond. Joignant les ossements, qui étaient recouverts par des blocs détachés de minerai, on a également retrouvé de vieux outils.

D'après la tradition il y aurait eu, il y a un couple de siècle, un éboulement dans les exploitations du Rocheux d'où l'on retirait la galène et la calamine.

Cet éboulement considérable aurait enseveli plusieurs ouvriers mineurs. Les ossements que l'on vient de retrouver sont, selon toute probabilité, les restes d'une victime de cet accident.

On nous écrit de Paris le 11 décembre 1876: La prolongation de la crise ministérielle a provoqué quelques offres au début de la bourse.

On a reculé à 104,35 sur le 5 0/0 et à 70,00 sur le 3 0/0.

Le 5 0/0 italien, par pure sympathie évidemment, est tombé à 70,10.

Cette faiblesse n'a pas été de longue durée; les spéculateurs qui ont intérêt au maintien des cours actuels, ont intervenus et n'ont pas eu grand-peine, en présence de la rareté des transactions, à relever nos rentes aux environs du prix de leur clôture précédente.

Il y avait peu de demandes de primes et les écarts se détendaient.

Le Crédit foncier et les obligations égyptiennes 1873 ont montré une grande lourdeur pendant toute la durée de la bourse.

Le Crédit foncier a reculé d'une dizaine de francs.

La confiance dans l'avenir de cette Institution de Crédit est vivement ébranlée, et chaque fois qu'il se produit un mouvement de reprise, les titres arrivent sur le marché.

Le mouvement qui semblait lancé à toute vapeur sur les actions du Crédit mobilier français, dans la dernière heure de la bourse d'hier, s'est brusquement arrêté. La faiblesse des cours allemands a fait perdre aux chemins autrichiens toute l'avance acquise pendant les dernières bourses.

Ils ont de nouveau perdu le cours de 520.

DENTS

A CINQ FRANCS, VERBRUGGHE, dentiste, breveté de S. M. le roi des Belges. — 6, rue de l'Espérance, Roubaix. — Guérison des dents.

Faits Divers

Encore une victime de son dévouement à la science. Le docteur Biset, qui aurait soigné le docteur Régnault enlevé, en vingt quatre heures, par une angine purulente, dont il avait contracté le germe en soignant une petite fille atteinte de cette maladie, vient d'être emporté lui-même des suites de la maladie.

mée territoriale viennent de commencer à Paris.

Dimanche soir, recevant les journaux de Paris, les époux X... recevaient à dîner un jeune homme de leurs parents, le nommé L... Après le repas les deux hommes s'entretenaient et le café fait une partie pour prolonger la soirée. Une heure environ s'était écoulée quand le jeune L... se déclara fatigué et quitta son compagnon, se dirigeant dans cette disposition subite, se sentit mordu par un soupçon. Il laissa à couler un quart d'heure, puis se dirigea vers son domicile et entra brusquement. Le jeune homme était auprès de sa femme. Elle se leva, le mari saisit une hachette et voulut frapper l'agresseur; mais la femme se jeta au devant de lui, ce fut elle qui reçut le coup. La hachette en tombant, lui détacha une tige ainsi dire l'épaule. Quand il vit sa femme étendue sans mouvement, il se précipita à tomber son arme et s'enfuit d'épouvante. Les passants voyant un homme couvert de sang, qui courait dans sa rue, se mirent à le poursuivre et le firent arrêter. On le ramena chez lui. Le jeune homme produisit à la femme malade des soins inutiles. Elle a été dirigée sur l'hôpital Saint-Antoine dans un état désespéré.

Le 11 décembre, le Conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni, à dix heures du matin, à l'hôtel de la rue de Grenelle Saint-Germain à Paris, en session ordinaire en vertu d'un arrêté de convocation rendu par l'honorable M. Waddington, ministre de l'instruction publique et des beaux-Arts, le 28 novembre dernier.

L'état des affaires de diverse nature qui, aux termes des lois et règlements, doivent être soumises dans cette session, à l'examen du Conseil supérieur, est relativement chargé; mais le Conseil ayant décidé qu'il se réunirait autant de fois par semaine que l'exigerait le prompt épurement son ordre du jour, il est vraisemblable que la session actuelle ne se prolongera pas au delà d'une dizaine de jours, de manière à permettre aux archevêques de Paris et de Rouen et aux évêques d'Orléans et d'Angers, de présider dans leurs diocèses respectifs aux solennités de la Noël.

Le brouillard a fait lundi sa dernière apparition à Paris, mais sur certains points de la capitale seulement. Les places où il a été le plus intense sont le 7^e arrondissement, le 16^e, le 17^e et le 18^e. Commencant à huit heures, il a duré une demi-heure, mais pour reprendre plus fort à neuf heures et quart et ne finit qu'une heure après. Au moment, il était tellement fort que les cochers ne pouvaient plus suivre leur route. Des ordres ont été donnés immédiatement, et plusieurs escouades de gardiens de la paix sont arrivées avec des torches. Les quartiers où cette marche a été le plus nécessaire et où la circulation est fort active, sont ceux des Epinettes, Batignolles et par Montcaux.

On annonce que les employés de l'octroi de Paris vont être organisés militairement, ils formeront un régiment de 2,500 hommes.

Mgr de Las Cases, ancien évêque de Constantine et d'Hippone, a écrit à Mgr Freppel une lettre dans laquelle il déclare mettre à la disposition de l'évêque d'Angers une rente annuelle de 400 fr. pour l'Université catholique. Il servira cette rente se vie durant.

UNECRÉATION NATURELLE. — Comme le sol de la Nouvelle-Orléans, dit l'Indépendance belge, est trop marécageux pour qu'on puisse y enterrer les morts à la manière ordinaire, voici ce qu'on a imaginé. On a construit des « fours » en forme de parallélogrammes, divisés en compartiments; ces fours sont bâtis en briques, et les compartiments se ferment au moyen d'une plaque de marbre ou d'une simple maçonnerie. Là sont placés les morts pour lesquels les familles sont obligées de payer un loyer annuel. Si, après un an et un jour, la coiffation n'a pas été versée, on expulse le locataire pour faire place à un autre; mais plus

on ne songeait qu'au dévouement et à l'amour d'Henri.

— Oh! oui, répondit-il, maintenant que j'ai vu ce portrait, je comprends!... je comprends quelle impression elle a dû produire, dans cette sinistre prison... au milieu de tous ces proscriptions attendait le bourreau!... Je comprends que l'enfant voulu pouvoir marcher à l'échafaud sous la protection de ce regard... que l'on n'ait pas hésité à se sacrifier pour sauver cette pauvre jeune fille et sa mère!

— Il n'était pas proscriit, observa madame de Gérardan. Il était à Londres, quand l'horrible nouvelle lui parvint. Mais je n'en doute pas, ce que vous dites il l'ont fait!

Et tout en parlant ainsi, elle ouvrit son secrétaire, y prit une lettre, puis s'étant retournée vers M. Saubert: — Tenez, lui dit-elle, il faut que vous lisiez cela. C'est une lettre de M. de Gérardan. Un vieil ami de son père me l'a confiée.

— Enfin! pensa M. Saubert, je vais savoir... — Il paraît, reprit madame de Gérardan que, séduit un instant par tous ces pompageux et fastueuses sophismes, mais il en ont perdu tant d'angoisses, il s'était laissé aller au courant, mais quelle implacable et émouvante réprobation de cette erreur d'un moment.

Un moment, M. Saubert crut qu'il lui serait impossible de dire un seul mot. Sans qu'il y prit garde, il avait complètement perdu de vue l'affreux Branville,

(A suivre)